



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE  
Du CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 7 décembre 2009 A 20 HEURES 30**

**Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

L'an deux mille neuf et le 7 du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 30 novembre 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Eric MALDES, Jean –Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Martine SOMBRIN a donné procuration à Evelyne AIRAUDI

Francis BETRIU a donné procuration à Juliette CASES

**Membres en exercice : 10**

**présents : 7**

**procurations : 2**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 7 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **M verges Jean** est nommé secrétaire de séance, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Indexation loyer Camping Domaine St Martin**
- **Transfert de l'actif et passif du SIPARC au Syndicat Mixte Canigo Grand Site**
- **Dépenses imprévues – virement de crédits pour TENNIS**
- **Dépenses imprévues – virement de crédits pour emprunt REFUGE DE MARIALLES**
- **Dépenses imprévues – virement de crédits pour retrait de l'actif du FOURGON**
- **Dépenses imprévues – virement de crédits pour moins values sur cession FOURGON de l'immobilisation**
- **Approbation travaux en régie 2009 – WC ZANOLIN**
- **Approbation travaux en régie 2009 – mise en sécurité voirie**
- **Adhésion de la communauté de communes au SMBVT Syndicat Mixte bassin Versant de la Têt**
- **Demande d'inscription d'un sentier de randonnée au PDIPR Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**
- **Indemnités de conseil au receveur municipal**
- **Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public**
- **Choix candidat location « maison des sources »**
- **Affectation actif ASA Canal Col de Jou à M. Jacques NOU**
- **Mise en conformité électrique Paratonnerre**
- **Modification statutaire de la CDC Canigou Val Cady en matière de travaux de restructuration et gestion des piscines couvertes et découvertes de la commune de Vernet les Bains**
- **QUESTIONS DIVERSES**

### 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 novembre 2009

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 12 novembre 2009, les membres présents approuvent à la majorité, ce compte-rendu.

**POUR :** 8      **CONTRE :** 0      **ABSTENTIONS :** 1 BETRIU Francis

### 2- INDEXATION LOYER « CAMPING DOMAINE ST MARTIN »

L'indice de Référence des Loyers 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 étant connu, il y a lieu de fixer le nouveau loyer applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le loyer annuel sera indexé comme suit :  $1185.47 \times \frac{117.41}{117.03} = 1\ 189.32\text{€}$  par mois

**POUR :** 8      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 1 BETRIU Francis

### - 3- transfert de l'actif et passif du SIPARC au Syndicat Mixte Canigo Grand Site

Il est exposé au conseil municipal que le Syndicat Mixte Canigo Grand Site est opérateur de l'Opération Grand Site du Massif du Canigo depuis 2002. Conformément aux textes en vigueur, le SIPARC est en voie de dissolution.

A la majorité, le Conseil est d'accord pour transférer l'ensemble des éléments d'actif et de passif ainsi que l'ensemble des droits et obligations du SIPARC au Syndicat Mixte Canigo Grand Site.

**POUR :** 7      **CONTRE :** 1 (VERGES Jean)      **ABSTENTION :** 1 BETRIU Francis

### - 4- DEPENSES IMPREVUES – VIREMENT DE CREDITS « RENOVATION TENNIS »

Les crédits prévus au budget primitif 2009 pour la rénovation du tennis, n'étant pas suffisant il y a lieu d'effectuer un virement de crédits du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 231-170 rénovation tennis pour la somme de 200€.

**POUR :** 8      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 1 BETRIU Francis

### - 5.- DEPENSES IMPREVUES – VIREMENT DE CREDITS « EMPRUNT REFUGE DE MARIALLES »

Mme CASES Juliette présente le tableau d'amortissement concernant le prêt conclu avec la Banque Populaire pour l'achat du refuge de Marialles.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, un virement de crédits du compte 020 -dépenses imprévues au compte 1641 « EMPRUNT » pour la somme de 800€ ; ainsi qu'un virement de crédits du compte 022 – dépenses imprévues au compte 6611 « intérêts des emprunts » pour la somme de 400€

**POUR :** 8      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 1 BETRIU Francis

### - 6 – DEPENSES IMPREVUES –VIREMENT DE CREDITS POUR RETRAIT DE L'ACTIF DU FOURGON

Le fourgon ayant été vendu il y a lieu de retirer le montant de l'achat de l'actif. Cette opération nécessite un virement de crédits d'un montant de 2287€ du compte 022- avec ouverture de crédits au compte 675 afin de pouvoir éditer un mandat de la valeur d'achat du fourgon, c'est-à-dire 2 286.74€.

**POUR :** 8      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 1 BETRIU Francis

### - 7 – DEPENSES IMPREVUES - VIREMENT DE CREDITS POUR MOINS VALUE SUR CESSIION DU FOURGON DE L'IMMOBILISATION

Un mandat correspondant à une moins value pour la différence entre le montant d'achat et le montant de la vente devant être édité, pour la somme de 2 285.74€.

Cette dépense n'ayant pas été prévue un virement de crédits du compte 020 au compte 192 est accepté pour la somme de 2286€.

**POUR :** 8      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 1 BETRIU Francis

#### 8- TRAVAUX EN REGIE « WC situé boulevard de la Cascade»

Afin de pouvoir imputer les dépenses afférentes aux travaux en régie 2009, et mandater sur l'exercice 2009 au programme n°022 WC ZANOLIN, il y a lieu d'accepter le tableau présenté, s'élevant à la somme de 3787.63€ TTC.

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1 BETRIU Francis**

#### 9- TRAVAUX EN REGIE « MISE EN SECURITE VOIRIE »

Le conseil municipal accepte le tableau des travaux en régie concernant « la mise en sécurité de la voirie », d'un montant TTC de 1 854.72€ .

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1 BETRIU Francis**

#### 10-ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CANIGO VAL CADY » AU SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DE LA TET

A la majorité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de Communes Canigou Val Cady au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt et du Bourdigou.

**POUR : 5      CONTRE : 2 PIQUEMAL/VERGES      ADHESION : 2 BETRIU / MALDES**

#### 11- DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN SENTIER DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le conseil municipal de CASTEIL après en avoir délibéré, sollicite l'inscription au P.D.I.P.R. de l'itinéraire dénommé « chemin de la cascade et du col de Llavent » .

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1 BETRIU Francis**

#### 12- INDEMNITES DE CONSEIL ANNEE 2009 - RECEVEUR MUNICIPAL

Mme Juliette CASES , présente le décompte de l'indemnité de conseil du receveur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2009,  
Le conseil accepte cette dépense pour la somme de **74.08€** net.

**POUR 7      CONTRE : 1 VERGES      ABSTENTION : 1 BETRIU**

#### 13- Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public

Il convient de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 23 décembre 2009, conformément à l'article 45 de la loi 2005-102 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés.

Une délégation comprenant certains conseillers municipaux se réunira prochainement pour établir ce plan.

**POUR 8      CONTRE 0      ABSTENTION 1 BETRIU**

#### 14- Choix du candidat pour la location de la maison des sources

La maison des sources étant libre à compter du 20 janvier 2010, l'assemblée choisit M. CALAIS Alain et Melle FAGES Charline comme nouveaux locataires pour la maison des sources.

M. CASES Jérôme est désigné pour réaliser l'état des lieux et la remise des clefs.

Le nouveau bail partira à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

**POUR 6      CONTRE 1      ABSTENTION 2**

#### 15- Affectation actif de l'ASA CANAL COL DE JOU à M. NOU Jacques

Le conseil municipal à la majorité, est d'accord pour verser la somme de 815.22€ au profit de M. NOU Jacques ; ce montant représentant l'actif de l'ASA Canal Col de Jou , avant dissolution et transfert à la commune.

**POUR 8      CONTRE 0      ABSTENTION : 1 BETRIU Francis**

### 16-MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DU PARATONNERRE

Suite à la visite annuelle pour l'entretien de l'horloge communale et campanaire, il a été signalé que le parafoudre est non conforme aux normes en vigueur. Aussi Mme Juliette CASES présente un devis de mise en conformité électrique , pour la somme de **1 132.31€ TTC**

POUR

0

CONTRE

8

ABSTENTION : 1 BETRIU Francis

### 17- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANIGOU VAL CADY en matière de travaux et gestion des piscines couvertes et découverte de la commune de VERNET LES BAINS

LE CONSEIL municipal n'accepte pas la modification des statuts - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANIGOU VAL CADY en matière de travaux et gestion des piscines couvertes et découverte de la commune de VERNET LES BAINS

POUR : 0

CONTRE : 9

ABSTENTION : 0

### QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15

*Le Maire*

*Juliette CASES*